



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

Délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026

N° DEL2026/04-0111

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Président.

Date de la convocation : jeudi 23 avril 2026

Présents :

Frédéric DUTIN (MONT DE MARSAN), Frédéric CARRERE (CAMPAGNE), Marianne SAVARY (MONT DE MARSAN), Joël BONNET (SAINT PIERRE DU MONT), Véronique GLEYZE (POUYDESSEAUX), Jean DUPOUY (MONT DE MARSAN), Marie-Laure LAFARGUE (MONT DE MARSAN), Alain BACHE (MONT DE MARSAN), Bernadette YOUNG (SAINT-AVIT), Paul LAUSSUCQ (BRETAGNE DE MARSAN), Jean Guy BACHE (BOUGUE), Claude COUMAT (LUCBARDEZ ET BARGUES), Nathalie BOIARDI (BOSTENS), Julien PARIS (SAINT PIERRE DU MONT), Delphine SALEMBIER (SAINT PIERRE DU MONT), Emilie LABEYRIE (CAMPET ET LAMOLERE), Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS (GAILLERES), Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN (GELOUX), Marc DE VALICOURT (LAGLORIEUSE), Benoît AUGUIN (MAZEROLLES), Philippe SAES (SAINT MARTIN D'ONEY), Jean-Louis DARRIEUTORT (SAINT PERDON), Marie-Christine HARAMBAT (MONT DE MARSAN), Mathieu ARA (MONT DE MARSAN), Alain BONTE (MONT DE MARSAN), Jean-François CABANNES (MONT DE MARSAN), Bernard KRUYNSKI (SAINT PIERRE DU MONT), Marie-Paule BOURDET (SAINT PIERRE DU MONT), Lucienne SELLIEZ (SAINT MARTIN D'ONEY), Martine PORTUGHESE (SAINT PIERRE DU MONT), Eric MEZRICH (SAINT PIERRE DU MONT), Fabienne HARTÉ (BRETAGNE DE MARSAN), Patricia BEAUMONT (SAINT PIERRE DU MONT), Sabine DONNOT (SAINT PERDON), Pauline SAINT-JEAN (BENQUET), Jean-Noël CAPDEVILLE (MONT DE MARSAN), Paul GERBAUD (MONT DE MARSAN), Bruno LOM (MONT DE MARSAN), Philippe FRANÇOIS (MONT DE MARSAN), Nicolas LEREGLE (MONT DE MARSAN), Catherine BLAIN (MONT DE MARSAN), Salima SENSOU (MONT DE MARSAN), Isabelle COLAS-JALABERT (MONT DE MARSAN), Valérie GRAYON (MONT DE MARSAN), Cathy GARBEZ (MONT DE MARSAN), Stéphanie MOREAU (MONT DE MARSAN), Quentin MOURONVAL (MONT DE MARSAN), Priscillia GARCIA (MONT DE MARSAN), Margaux FRITSCH (MONT DE MARSAN), Alexia SALDUCCI (MONT DE MARSAN), Jean-Jacques GOURDON (MONT DE MARSAN), Delphine LEBLANC (MONT DE MARSAN), Jean-Philippe GORI (MONT DE MARSAN)



Excusés avec procuration :

Pierre MALLET (BENQUET) a donné pouvoir à Pauline SAINT-JEAN, Denis CAPDEVILLE (UCHACQ ET PARENTIS) a donné pouvoir à Jean-Louis DARRIEUTORT, Jean-Marie BAYLE (SAINT PIERRE DU MONT) a donné pouvoir à Joël BONNET, Julie PUYSEGUR (MONT DE MARSAN) a donné pouvoir à Catherine BLAIN

Secrétaire de séance : Nathalie BOIARDI

Nombre de membres en exercice	57
<u>Présents</u>	53
<u>Pouvoirs</u>	4
<u>Votants</u>	57

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (OTCA) - MODIFICATION.

Rapporteur : Frédéric DUTIN

Par délibération n°2026/04-0046 du 15 avril 2026, le conseil communautaire a désigné les membres du comité de direction de l'Office du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA).

Les membres sont les suivants :

<u>Au titre des membres titulaires :</u> - Marie-Laure LAFARGUE - Marianne SAVARY - Jean-Noël CAPDEVILLE - Jean-François CABANNES - Joël BONNET - Nathalie BOIARDI - Jean-Louis DARRIEUTORT - Bernadette YOUNG - Jean-Jacques GOURDON - Mathieu ARA	<u>Au titre des membres suppléants :</u> - Valérie GRAYON - Quentin MOURONVAL - Catherine BLAIN - Isabelle COLAS-JALABERT - Emilie LABEYRIE - Véronique GLEYZE - Jean-Guy BACHE - Jean-Marie BAYLE - Jean-Philippe GORI - Cathy GARBEZ
---	--

Suite aux démissions de Isabelle COLAS-JALABERT et de Jean-François CABANNES du comité de direction de l'OTCA, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute



nomination ou représentation sauf si l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote à main levée.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-5 et R.133-1 à 18,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, et notamment les articles 5.A.1° relatif à la compétence obligatoire en matière de développement économique et 5.B.6° relatif à la compétence librement choisie en matière de politique local du tourisme,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat, et notamment son article 3,

Vu la délibération n°2026/04-0046 du 15 avril 2026,

Considérant que Isabelle COLAS-JALABERT et de Jean-François CABANNES ont démissionné du comité de direction de l'OTCA,

Considérant qu'une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir,

Sur proposition du Président de Mont de Marsan Agglomération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE DE,

Article 1 – DESIGNER Frédéric DUTIN comme membre titulaire et Jean-François CABANNES comme membre suppléant,



Article 2 – PRECISER que les membres du comité de direction de l'OTCA sont donc :

<u>Au titre des membres titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none">- Marie-Laure LAFARGUE- Marianne SAVARY- Jean-Noël CAPDEVILLE- Frédéric DUTIN- Joël BONNET- Nathalie BOIARDI- Jean-Louis DARRIEUTORT- Bernadette YOUNG- Jean-Jacques GOURDON- Mathieu ARA	<u>Au titre des membres suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none">- Valérie GRAYON- Quentin MOURONVAL- Catherine BLAIN- Jean-François CABANNES- Emilie LABEYRIE- Véronique GLEYZE- Jean-Guy BACHE- Jean-Marie BAYLE- Jean-Philippe GORI- Cathy GARBEZ
---	---

Article 3 – PRECISER que les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées,

Article 4 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».